

Ouchy il y a trente-cinq ans

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 22

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Ouchy il y a trente-cinq ans.

On oublie si vite et les hommes et les choses, dans ce monde aujourd'hui si enfiévré par des préoccupations de toute espèce, qu'il est intéressant, parfois, de s'arrêter un instant pour se remémorer le passé. Ainsi, il est peu de personnes qui se représentent fidèlement ce qu'était Ouchy il y a trente ou trente-cinq ans. Quant à la jeune génération, elle n'en a aucune idée.

La partie située entre Beau-Rivage et l'hôtel d'Angleterre, où des centaines de Lausannois se promènent chaque dimanche sous de frais ombrages, était bien loin alors d'avoir l'aspect qu'elle présente aujourd'hui. Tout cet espace était occupé par l'ancienne douane, de nombreux et vilains hangars, des étendages de filets, des entrepôts divers, des tas de matériaux, etc.

Le grand quai, qui s'étend à l'occident du débarcadère et au prolongement duquel on travaille maintenant, n'existait pas.

Aussi la Municipalité de Lausanne se préoccupait-elle pendant longtemps d'améliorations à apporter au port et au village d'Ouchy. Des plans et des devis furent enfin présentés au Conseil communal dans le courant de l'année 1855, pour la construction d'un grand quai, à l'ouest du château d'Ouchy. Malheureusement, la commune de Lausanne et l'Etat de Vaud ne purent arriver à une entente au sujet de la cession des terrains nécessaires à l'exécution de ce projet, qui fut ajourné, la Municipalité ne pouvant à elle seule se charger d'une dépense aussi considérable.

Cet état de choses aurait pu durer très longtemps encore, si une société particulière, la *Société immobilière d'Ouchy*, n'eût conçu l'idée d'entreprendre la construction du quai projeté, en combinant ces travaux avec l'amélioration générale du village d'Ouchy, et la construction d'un hôtel de premier ordre dans la propriété ci-devant *Allot*. Cette Société entra en tractations avec la Municipalité, qui ne tarda pas à donner la main aux propositions qui lui étaient faites, seul moyen, du reste, de pourvoir au besoin géné-

ralement senti d'une transformation d'Ouchy.

La *Société immobilière* entama ensuite des négociations avec l'Etat de Vaud pour la cession des terrains qui entouraient le Château d'Ouchy, terrains nécessaires pour la dévestiture du nouveau quai.

Un projet de décret présenté au Grand Conseil, à ce sujet, fut adopté le 11 mai 1857.

Le 25 du même mois, des conventions furent passées entre la Commune et la Société immobilière d'une part, et cette Société et l'Etat de Vaud, d'autre part, conventions dont voici les dispositions principales :

1° L'Etat cède à la Société, pour être rétrocédée à la Commune, environ 300 toises de terrain à prendre au nord du château d'Ouchy et sur le jardin de l'ouest.

2° La Société prend l'engagement de continuer, dans l'espace de trois ans, le grand quai neuf, y compris l'aménagement du pourtour du port.

3° La dépense occasionnée par ces travaux sera remboursée par la ville pendant une période de 50 ans.

4° La Compagnie s'engage à aménager et entretenir à ses frais, en la transformant en promenade publique, la place occupée par la douane et les dépôts de matériaux.

La ville vend à la Société l'extrémité de cette place, au droit de la propriété *Allot*, sous réserve qu'elle restera affectée au service public tant que le débarcadère des bateaux à vapeur s'y trouvera.

* * *

Les journaux de l'époque, parlant de ce beau et utile projet, qui laissait entrevoir tout un avenir de prospérité et de progrès, pour Lausanne et son port, disaient :

« Les bords du lac Léman passent à bon droit pour l'une des plus belles contrées de la Suisse, et le riant coteau que surmonte Lausanne, avec son antique cathédrale, se fait remarquer parmi tant d'autres sites qui ont le privilège d'attirer, et souvent de retenir les voyageurs de tous les pays. Au pied de ce coteau, dans une position admirable, abrité des vents du nord, et d'où la vue embrasse tout le bassin du lac et la chaîne des hautes Alpes, se trouve le village d'Ouchy, port de Lausanne. Une végétation

magnifique, de riches cultures, des campagnes de luxe en décorant les environs et offrent des buts charmants de promenades.

« A quelques minutes d'Ouchy, entre ce village et Lausanne, la gare des chemins de fer sera bientôt en communication avec toutes les grandes lignes de l'Europe ; dans le port même d'Ouchy, le mouvement toujours croissant du commerce, les communications incessantes avec Genève, avec la partie orientale du lac et la côte de Savoie ; le passage continu des bateaux à vapeur, dont le nombre s'augmente chaque année ; l'affluence des voyageurs, tout semble se réunir pour promettre un avenir brillant à cette localité favorisée par la nature et par les circonstances de l'époque où nous vivons.

« Malheureusement, l'intérieur du village et le port d'Ouchy sont loin de répondre à la beauté et à tous les avantages de la situation. Mais l'exécution des travaux projetés par la Société immobilière d'Ouchy, ensuite d'entente entre la commune et l'Etat de Vaud, va transformer les lieux.

« A l'occident de la jetée actuelle du port, un quai sera construit, qui se prolongera au devant des terrains qui dépendent du château, du village et du gazomètre, jusqu'à la campagne Belle-rive, et gagnera ainsi sur le lac un espace de quelques mille perches.

« Sur ce quai et sur les terrains en arrière, seront transportés tous les entrepôts et hangars qui déparent maintenant l'espace à l'orient du port et encombrant le port lui-même. On démolira donc l'ancienne douane ainsi que les hangars qui lui font suite, et la place qu'ils occupent sera transformée en promenade publique, qui sera incontestablement la plus belle de tout le littoral du lac. »

* * *

En se constituant, la Société immobilière d'Ouchy décida d'ajouter à ces divers travaux d'embellissement et d'utilité publique, une entreprise industrielle dont le succès s'alliait aux premiers.

La propriété de Beau-Rivage (ancienne campagne *Allot*), entre Ouchy et le Dénantou, dont la situation est admirable,

fut acquise pour la construction d'un hôtel de premier ordre. L'une des maisons qui y existaient fut conservée pendant plusieurs années comme annexe, et remplacée plus tard par le joli chalet que nous y voyons aujourd'hui, à demi caché par de superbes ombrages.

Un concours fut dès lors ouvert pour le plan définitif de l'hôtel.

Le capital social, fixé à un million de francs, fut divisé en mille actions de mille francs.

Le premier conseil d'administration était composé de MM. E. Dapples, président; Duplan-Veillon, vice-président; Bory-Hollard, caissier; Emile de Crou-saz; S. Boiceau, ancien négociant à New-York; Pache, ancien maître voiturier; L. Chapuis, notaire, secrétaire.

Le 25 mars 1861, un somptueux banquet inaugurait l'hôtel de *Beaurivage*. La population d'Ouchy fêta par l'accueil le plus empressé l'ouverture d'un établissement qui transformait l'aspect de cette petite localité, trop négligée jusque-là, et lui promettait un développement prospère. On tirait le canon; un bâtiment pavoisé était à l'ancre en face de l'hôtel et un drapeau surmontait la vieille tour d'Ouchy.

LE RÉMOULEUR

par Jean BARANCY.

II

Les autres n'en croyaient rien. Pour eux, Firmin Madel conserverait les principes reçus et ne saurait mener une autre existence, parce que, disaient-ils, c'est dans le sang. Il y en a qui aiment à dépenser et d'autres qui se complaisent à compter leur argent comme M^{lle} de Larodenne.

Mais le vieux mendiant avait le regard plus clairvoyant. Il ne fallait pas beaucoup étudier Firmin pour être certain qu'il ne serait pas de ces derniers. Ses yeux le disaient à défaut de sa voix, à défaut de ses actes. Et encore! Lui Jobin, ne l'avait-il pas surpris, un jour de la semaine que sa tante ne l'accompagnait pas, par extraordinaire, donnant vingt francs à une jolie fillette qui vendait des fleurs à la ville. Mais cela, Jobin ne le disait à personne. Ce que Firmin dut raconter ensuite pour excuser l'absence de ce Louis, nul ne le sait: mais enfin il dut se justifier; car il redoutait plus que tout au monde le mécontentement de la vieille fille.

M. Madel, le notaire, étant mort du chagrin de ses mauvaises affaires et n'ayant pas laissé seulement de quoi payer un an de pension à l'orphelin, tout son avenir dépendait d'elle; d'elle seule il était en droit d'attendre un héritage et jugeait prudent d'acquiescer à toutes ses volontés. M. le curé qui, après avoir été le professeur de l'enfant, restait l'ami du jeune homme, se désolait de le voir ainsi.

« Va-t'en, lui disait-il, quitte cette maison, travaille! l'argent que tu gagneras te rendra plus heureux. Tu perds ton âme dans l'oisiveté et ton corps s'étiole dans la mollesse où tu vis. »

Mais Firmin n'écoutait pas.

Maintenant il semblait vraiment se complaire dans cette existence fade. Il n'aimait guère la vieille fille qui ne lui avait jamais, même au temps de sa petite enfance, témoigné d'affection, mais il aimait, il convoitait cet argent dont elle lui parlait toujours. Il se disait qu'il viendrait un moment où il serait sien et il ne voulait pas la quitter, dans la crainte qu'elle s'avisât de ne point tout lui donner.

M. le curé s'adressait alors à la tante:

« C'est ridicule de garder ainsi comme une jeune fille ce grand garçon robuste qui devrait piocher la terre plutôt que de rester inactif. Renvoyez-le! il faut qu'il apprenne le travail. Je me charge de lui trouver une occupation; j'ai des amis, des relations. »

Mais elle l'interrompait.

Y pensait-il? Firmin en quête d'un emploi? Elle ne le voulait pas. Il serait assez riche sans avoir à subir cette humiliation.

Le curé haussait les épaules et, devant cette mutuelle obstination, s'en remettait à Dieu, ce qui était le plus sage.

Le temps passa.

Enfin M^{lle} de Larodenne mourut, et toute sa fortune, environ quinze cent mille francs, revint à son neveu.

« Quinze cent mille francs! Eh bien, monsieur le curé, était-ce la peine de chercher un emploi? »

— Tout de même, répondit-il; car celui qui ne sait pas travailler, ne sait pas économiser.

— Economiser! A quoi bon? On va loin avec une semblable fortune.

— Certainement... quand on sait s'y prendre. On peut même faire beaucoup de bien, soulager des misères.

« On peut surtout s'amuser, » pensa Firmin.

Seul au monde, paresseux de nature, avide de tous les plaisirs, ce fut à Paris que le jeune homme voulut désormais habiter.

Et, dès lors, se réalisa la prédiction du vieux Jobin. Les écus dansèrent une jolie danse.

Les quelques soixante mille francs d'intérêt que lui rapportait le capital, lui suffirent la première année, mais furent insuffisants la seconde.

Qu'était-ce que soixante mille francs? Les cercles, les soupers, les chevaux ne devaient-ils pas les absorber en moitié moins de temps?

Il déplaça, ajouta une partie de son capital aux intérêts et continua sa folle vie.

Entraîné d'un côté, entraîné d'un autre, sans nulle expérience ni force de résistance, entouré de jeunes débauchés, ne possédant pas dans ce grand Paris tentateur un seul ami qui ne lui fût sincèrement dévoué, ne songeant pas à l'avenir qu'il entrevoyait à travers le prisme de toutes ses illusions, Firmin courut d'un trait, d'une haleine, pour ainsi dire, à la ruine de sa fortune et de sa santé.

Comme il avait raison, le vieux mendiant des Mousseux en disant: « Entassez, entassez, demoiselle, l'enfant plus tard saura bien dépenser. »

La fortune des avarés finit souvent ainsi, gaspillée par des prodigues. Si la tante de Larodenne, par un miracle de Dieu, était revenue sur terre, le désespoir l'eût certainement remise immédiatement dans la tombe.

Firmin continua cette existence pendant six ans et s'arrêta alors forcément, cloué au

lit par une maladie de cœur, le seul héritage qui lui venait de son père.

Il fut dangereusement malade pendant près de deux mois, puis survint la période de convalescence, qui dura fort longtemps et pendant laquelle il eut tout le loisir de réfléchir sur l'instabilité des choses humaines, ne recevant que très rarement la visite de ses anciens compagnons de plaisir, pour lesquels il n'était guère intéressant maintenant.

D'autant plus que, même guéri, il ne pourrait certainement reprendre le train de vie abandonné: à peine lui restait-il trois cent mille francs.

Ah! c'est qu'il avait fait grandement les choses! Maintenant, il faudrait se restreindre... Se restreindre? Allons donc! Plutôt la mort qu'une vie besoigneuse.

Il résolut de garder ces trois cent mille francs là, chez lui, dans sa caisse, et de puiser à même.

Le médecin disait:

« Vous auriez bien peu de temps devant vous, mon cher ami, si vous négligez mes ordonnances. Croyez-moi, ménagez-vous, quittez Paris, ce tentateur qui vous ferait succomber; et, si vous ne le faites pas, ma parole, je ne vous donne pas trois ans de vie. »

Trois ans! Eh bien, avec cent mille francs par an on peut faire très bonne figure...

Firmin pensa:

« Ma vie s'épuisera en même temps que mon trésor. Nous finirons ensemble. »

Et il ne demandait pas autre chose.

(La fin samedi).

Les quatre âges. — Les poètes anciens divisaient l'âge du monde en quatre périodes différentes: 1° l'*âge d'or*, sous le règne de Saturne, ère d'innocence et de bonheur, d'abondance sans travail, de justice idéale, de paix et d'égalité, pendant laquelle un printemps perpétuel faisait de la terre un lieu de délices, et dont le nom est resté dans la langue de tous les peuples comme une métaphore poétique. 2° l'*âge d'argent*, sous le règne de Jupiter, qui marque un degré de moins dans l'état d'innocence et de bonheur. 3° l'*âge d'airain*, l'injustice commence à s'établir sur la terre, l'égalité disparaît, la propriété se fonde, et avec elle naissent la rapine et la guerre. 4° l'*âge de fer*, la nature devient avare de ses dons, tous les vices et tous les crimes envahissent la terre; Astrée, déesse de la justice, se réfugie dans les cieux.

Ce dernier âge est celui sous lequel nous vivons.

Cueilli au passage, à la sortie de la première représentation de *Miss Helyett*.

Deux dames se communiquent leurs impressions:

— C'est vraiment très bien joué, très amusant. Il est vrai qu'il y a beaucoup de sous-entendus.

— Oui..., mais la musique en est si jolie!...

— N'est-ce pas!